

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 du mois de décembre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 13 décembre

Affichage en mairie : le 13 décembre 2021

PRESENTS : Mme Evelyne COUTEAU, M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint, Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe, Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe, M. Michel GENDRAUD, Mme Patricia REAL, Mme Anne HERBRETEAU, Mme Sandrine VAYSSE, M. Medhi GIÉ, M. Luc ROUSSEAU, M. Walter WHITE, M. Jean-Marie CHARENTON, Mme Josseline TURBEAUX, M. Marc BOUWYN,

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint (pouvoir à Michel GENDRAUD).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14+1

Madame Patricia MATZ a été nommée Secrétaire de Séance

Le quorum est constaté.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

- Le Conseil Municipal adopte le Procès-Verbal à 12 voix « pour » et 3 voix « contre »

II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE ENTRE LE 19 NOVEMBRE 2021 ET LE 17 DÉCEMBRE 2021

2021	PRIX	DEPENSES EAU/ASSAIN		COMPTE
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B27N°162	5 424,00 €	ESPACE 2000 réparation rue d'Ouzouer		61523
B27N°163	540,00 €	ESPACE 2000 location mini-pelle Courdraux, Cour Marigny...		61528

2021	PRIX	DEPENSES COMMUNE		COMPTE
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
B113N°802	32 524,80 €		Vauvelle parking rue d'Ouzouer	2128
B113N°803	579,02 €		Citylum illumination Noël	2135
B113N°804	122,81 €		Citylum illumination Noël	2135
B113N°806	883,35 €		Manutan Collectivités mobilier de bureau	2183
B116N°832	775,20 €		Signalétique Vendomoise Barrière rue du Porteau	2152
B116N°833	259,69 €		UGAP Tables restaurant scolaire	2184
B117N°834	4 166,64 €		TPCM Aménagement cour derrière la mairie	2128
B117N°835	1 606,80 €		Cerig ordinateur portable mairie	2183
B117N°839	9 350,00 €		Morin Maçonnerie acompte aménagement bureau poste	2315
B117N°841	306,00 €	JM Bruneau étiqueteuse		6064
B120N°864	31 200,00 €		ETS Cornet épareuse	2315
B120N°865	40 800,00 €		ETS Cornet tracteur John Deere	2315
B121N°871	1 435,20 €	TPCM Enrobé rouge parvis ESCALE		615221
B122N°886	315,00 €	SARL Selschotter Freres élagage route de la Cour Marigny		615231
B124N°914	514,57 €	Varennes Garage Auto Réparation Citroen Jumpy		61551
B124N°915	456,50 €	Fillon set confiseries + trousse Noël école		6232
B125N°921	2 184,00 €		TPCM reprofilage calcaire + revêtement ESCALE	2128
B125N°923	937,26 €		Europ enregistreur vocal	2183
B127N°941	789,68 €	Lafarge calcaire route de montargis		60633

2021	PRIX	ECOLE	COMPTE	
B113N°805	428,57	Manutan Collectivité Tableau école		2183
B117N°842	141,05	Librairie Laïque Fournitures école		6067
B124N°917	245,11	Scoludic cadeaux Noël école		6232
B124N°918	720,50	Scoludic cadeaux Noël école		6232
B125N°924	8107,82	Quadria TBI ordinateurs vidéoprojecteur, tableau blanc		2183 Investissement

III. DÉLIBÉRATION

Madame le Maire demande que soit rajouté, à l'ordre du jour des délibérations, les rapports des bilans de l'eau et de l'assainissement 2020 revus et corrigés.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce « favorable », à l'unanimité, pour ajouter ces points à l'ordre du jour des délibération.

1. DÉLIBÉRATION POUR APPROUVER LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ANNEE 2020 QUI ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 20211008 DU 19 NOVEMBRE 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2020 qui annule et remplace le précédent rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2020.

2. DÉLIBÉRATION POUR APPROUVER LE RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2021 RELATIF A L'EXERCICE 2020 QUI ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 20211009 DU 19 NOVEMBRE 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service assainissement 2021 relatif à l'exercice 2020 qui annule et remplace le précédent rapport.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valident le rapport annuel du service assainissement 2021 relatif à l'exercice 2020.**

3. DÉCISION MODIFICATIVE « BUDGET COMMUNE » N°1

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du Comptable du Trésor Public un virement de crédit doit être effectué sur le budget de la Commune pour ajuster les comptes en cette fin d'année.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de réaliser les virements ci-dessous :**

Fonctionnement

Opérations Réelles : 011		
Chapitre 60	Achat et variation des stocks	-2 000,00
Chapitre 62	autres services extérieurs	1 000,00
Chapitre 63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 000,00
Opérations Réelles : 012		
Chapitre 62	autres services extérieurs	700,00
Chapitre 63	Impôts, taxes et versements assimilés	-200,00
Chapitre 64	Charges de personnels	-500,00
Opérations Réelles : Non rattaché		
6541	Créances admises en non-valeur	600,00
6558	Autres contributions obligatoires	-1 050,00
6562	Matériel, équipement et fournitures	50,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400,00

Investissement

21318	Autres bâtiments publics	-12 500,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 000,00
2152	Installations de voirie	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 000,00
2184	Mobilier	1 500,00

4. DÉCISION MODIFICATIVE « BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT » N°1

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande Comptable du Trésor Public un virement de crédit doit être effectué sur le budget de la Commune pour ajuster les comptes en cette fin d'année

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de réaliser les virements ci-dessous :**

➤ Fonctionnement

6541	Créances admises en non-valeur	-800,00
6542	Créances éteintes	800,00

5. AUTORISATION DE CREDIT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En attendant le vote du budget primitif, la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, les dépenses d'investissement suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE			
Compte	Libellé	2021	DM = 1/4 du budget 2021
Total chapitre 16	Emprunts	119 000,00	29 750,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 000,00	1 000,00
Total chapitre 21	Terrain, matériel, mobilier	126 000,00	31 500,00
Total chapitre 23	Constrction et installation	578 549,00	144 637,25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		827 549,00	206 887,25

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EAUX			
Compte	Libellé	Prévu 2021	DM = 1/4 du budget 2021
Total chapitre 16	Emprunts	20 000,00	5 000,00
Total chapitre 21	Terrain, matériel, mobilier	73 000,00	18 250,00
Total chapitre 23	Constrction et installation	80 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		173 000,00	43 250,00

6. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, :
- Le maintien des tarifs communaux.
 - La possibilité, pour des professionnels, de louer la salle des associations au tarifs fixé.

Cimetière : tarifs identiques à 2021 à savoir

Libellé	Tarif 2021
Concession trentenaire	250 €
Concession cinquantenaire	350 €
Location caverne (10, 30 ou 50 ans)	61 € par an

Tarif restaurant scolaire et garderie périscolaire : tarifs identiques à 2021 à savoir :

Libellé	Tarif 2021
Ticket enfant restaurant scolaire	3,45 €
Ticket adulte restaurant scolaire	6,00 €
Ticket garderie périscolaire	3,25 €

Divers « commune » : tarifs identiques à 2021 à savoir :

Libellé	Tarif 2021
Location de plateau-tréteaux (2 tréteaux + 1 plateau) + 6 chaises ou 2 bancs	Le lot 10 €
Chaises supplémentaires	1 €
Emplacement camion (occasionnel)	30 €

Emplacement camion (régulier)	150€
Carte de déchetterie (30 dépôts)	12€

Salle Culturelle : tarifs identiques à 2021 à savoir :

	Varenes (Accès cuisine compris)	Hors varenes (Accès cuisine compris)
Particuliers	420 € le week-end (Du vendredi soir au lundi matin) 280€ pour le dimanche seul	765€ le week-end (Du vendredi soir au lundi matin) 510€ pour le dimanche seul
Associations	2 locations annuelles gratuites Les suivantes : 140 €	420 € le week-end 280 € la journée
Professionnels	420€ le week-end 280 € en semaine ou le dimanche seul	420 € le week-end 280€ la journée ou le dimanche seul
Vaisselle	80 €	100 €
Caution	600 €	1.000 €
Forfait ménage	150 €	150 €
Forfait vaisselle sale	150 €	150 €

Maison des associations :

	½ journée	Journée
Professionnels	50 €	80 €

Nota : Tarif dérogatoire pour l'ADAPA et la Communauté de Commune

7. TEMPS DE TRAVAIL DANS LA COMMUNE

Suite à l'article 47 de la loi N°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique il est mis fin aux régimes dérogatoires. Il convient de revoir le temps de travail et les congés spéciaux dans la commune

- Pour se mettre en conformité avec la loi, Madame le Maire propose la mise à jour de la délibération de 2006 concernant les congés spéciaux pour les employés communaux par un alignement sur les droits mentionnés par le Centre de Gestion 45.
- Les régimes dérogatoires n'étant plus acceptés, il convient également de procéder à la suppression des congés réduisant le temps de travail effectif sans base légale ou réglementaire comme les jours du maire, les jours d'ancienneté...et de garder la base légale de 5*le nombre hebdomadaire travaillé auquel peuvent s'ajouter des jours de fractionnement.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :**

- De mettre fin aux congés liés à l'ancienneté.
- De revoir le tableau les congés spéciaux comme suit :

Nature de l'évènement		JOURS
Mariage	Agent	5
	Enfant	3
	Autres ascendants (Liste du CDG45)	1
Décès- Obsèque	Conjoint	3
	Enfant de plus de 25 ans	5
	Enfant <ou = 25ans, ou <25ans et à la charge permanente	7 jours ouvrés + 8 jours fractionnables dans un délai d'1 an à compter du décès
	Père, Mère, Beau-père, Belle-mère	3
	Autres ascendants (Liste du CDG45)	1
Maladie très grave	Conjoint, enfant	5
	Parents, Beaux parents	3
	Autres ascendants (Liste du CDG45)	1
	Délai de route >300km	A l'appréciation sans prise en charge
Garde d'enfant malade <16 ans ou handicapé		6 jours ou 12 si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou que son conjoint est en recherche d'emploi ou sans autorisation pour enfant malade.

8. DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame le Maire demande au Conseil de signer un nouvel arrêté donnant délégation de signature aux agents du Pôle instruction du droit des sols de la communauté de communes dans le cadre de leur attribution.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- De donner délégation de signature aux agents du Pole instruction du droit des sols de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour signer les actes suivants :
 - Lettres majorant les délais d'instruction
 - Lettres de demande de pièces ou de dossiers complémentaires
 - Les courriers liés au droit de visite (demande de rendez-vous) et rapport lié au recolement
- Sont concernés les agents suivants :
 - Nathalie COURILLON -Responsable du service Autorisation du Droit des Sols
 - Carine VERMET -Instructrice
 - Loëtitia JOURDAIN- Instructrice
 - Isabelle ASSELIN -Instructrice
 - Audrey MARTINEZ -Instructrice

9. AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à procéder aux différentes demandes de subventions, dossiers devant être déposés avant le 15 janvier 2022 :

Pour la DETR ET la DSIL 2022

Après du Conseil Départemental, dans le cadre des amendes de police et de la redevance des mines, concernant le dossier d'extension de l'éclairage public rue des champs mignons et rue de la petite montagne. Le département va procéder au renforcement du poste source (rue des promenades) par un autre poste (rue de Nogent) et va procéder à l'enfouissement de toutes les lignes aériennes entre ces deux postes. Les chiffrages seront réalisés pour être présenté avant le 15 janvier 2022.

Après du Conseil Départemental, dans le cadre des amendes de police et de la redevance des mines, concernant le dossier de City Stade.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental.**

Après de l'état dans le cadre des subventions de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), à l'aide du chiffrage du département, pour le dossier concernant l'extension et la rénovation du restaurant scolaire. Le montant prévisionnel des travaux est de 900 000€.

Madame le Maire souhaite demander le fond de concours à la communauté de commune pour ce même dossier.

Madame le Maire souhaite consulter des organismes financiers pour réaliser un emprunt pour ces travaux sur plusieurs années, selon les propositions.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).**
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à la demande du fonds de concours auprès de la CCFG**
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter des organismes financiers pour des propositions d'emprunt.**

10. TRANSFERTS DES DROITS DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX

Le Conseil doit se prononcer pour autoriser le transfert de la convention de la Société Nordex France à la Société RWE « Parc Éolien des Ailes du Gatinais » (entité juridique du potentiel futur parc éolien).

Un conseiller rappelle qu'il avait été décidé dans le conseil d'octobre 2020 de faire une commission éolienne. Madame le Maire propose le report de la délibération après une réunion à ce sujet.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, opte à l'unanimité le report de ce sujet.**

11. REMBOURSEMENT DE FACTURE

Un administré demande le remboursement des factures de plomberie pour réparation en 2020 et 2021, suite à des interventions de curage sur le réseau assainissement. Les conseillers s'interrogent sur le problème des remontées dans le réseau, les matériaux de la pièce endommagée, les origines des dégâts, le délai de réclamation.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse (8 contre et 6 abstentions) de rembourser les factures de Plomberie et choisit d'investir dans l'installation d'un clapet anti-retour sur la canalisation située sur le domaine public.**

12. REMBOURSEMENT DE FACTURE

Depuis 2020, date de son arrivée dans la commune, un administré a été facturé de l'assainissement collectif alors qu'il est en assainissement individuel. Il s'est acquitté de ses factures avant de se rendre compte de l'erreur réalisée lors de son enregistrement. Les modifications ont été apportées sur son dossier. Il demande le remboursement des sommes indument versées, soit 491.57€ sur 3 factures.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement du trop versé de 491.57€.**

13. REMBOURSEMENT DE FACTURE

L'abonné 664 a vu sa consommation passée de 200 à 364m³ en 2021. Il demande à bénéficier de la Loi Warsmann.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce « favorable », à l'unanimité, pour réaliser une remise sur la facture n°655 de l'abonné 664 de 100% de la moyenne des 3 dernières années de consommation.**

IV. INFORMATIONS DIVERSES

1. PROCES VERBAL DE VERIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Les Services de la perception du Trésor Public ont réalisé un audit de la régie « Eaux et Assainissement » le 16 septembre 2021. Le procès-verbal a été transmis en mairie le 25 novembre. Les conclusions mettent en avant :

- L'absence des relances pour les années 2018-2019 et 2020 pour un préjudice estimé de 84 000€.
- Un dysfonctionnement dans l'édition et le suivi des facturations 2019 et 2020.

Le nouveau régisseur procède à l'émission de toutes les relances et la transmission des non paiements auprès de la trésorerie.

2. RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT LE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de la demande de déclaration du projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de permettre l'implantation du parc solaire photovoltaïque, une enquête publique s'est déroulée du 28 septembre au 29 octobre 2021. Les conclusions et le rapport sont tenus à la disposition du public pendant un an, au sein de la mairie. Dans ses conclusions le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur la déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU et la demande de permis de construire.

3. CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le palmarès du concours départemental des villes, villages, maisons et lieux fleuris 2021 nomme M. Yannick PRESSOIR dans la catégorie « Prix départemental des Particuliers ».

4. QUESTIONNAIRE COURS D'EAU DU LOING :

Le délégué aux cours d'eau a répondu au questionnaire des gestionnaires du bassin du Loing sur les inondations passées, le nombre d'ouvrage dans la commune, les dégâts occasionnés...etc.

5. COMITE BASSIN DU SOLIN.

Le délégué aux cours d'eau s'est rendu au comité du bassin du solin. Des travaux vont être engagés pour remettre le solin dans son état naturel avec des zones tampons inondables. De l'avis du délégué ces zones sont d'une capacité ridicule pour des résultats négligeables et un coût exorbitant.

6. NUMEROTATION DE RUE : PARCELLE ZK4-30

L'arrivée de la fibre impose la numérotation et l'identification de toutes les voies et toutes les maisons de la commune. Il convient d'identifier le lieu-dit « les Chats d'Eau ». Les conseillers après divers échanges d'idées et de remarques optent pour :

Chemin : 10 voix

Allée : 2 voix

Ce sera « chemin du Château de Changy » et la numérotation, partant du carrefour, donne pour l'ancienne maison NAVINEAU : N°128, pour les écuries : N°157, pour le château : N°185.

7. RESEAU 5G ANTENNES RELAIS

L'opérateur BOUYGUES informe la commune de la mise en service d'un réseau 5 G. Actuellement les opérateurs opérationnels sur la commune sont FREE et Orange.

8. FUITE D'EAU SUITE

L'administré qui avait sollicité le conseil pour une remise sur facture d'eau, alors qu'il fermait systématiquement l'arrivée d'eau au robinet avant compteur d'eau, a pris en compte l'avis du Conseil en réglant ses factures. Il attend la réparation de la vanne comme proposé par le Conseil.

9. VENTE TERRAIN SUITE

L'administré qui avait sollicité la vente d'une parcelle de 250m² jouxtant le cimetière pour aligner leur terrain, accepte 15€ du m² et règlera le géomètre pour le bornage.

10. ENCART ARTICLE « ECHO DES LOGES »

Madame le Maire informe qu'il est encore possible de transmettre un encart à publier dans l'écho des Loges

11. NOEL DES ECOLES

Le spectacle de Noël des enfants a été annulé. Le repas de Noël a été servi aujourd'hui au restaurant scolaire avec un nombre restreint suite au cluster présent à l'école de Varennes 44 cas sur 160 enfants.

Les grandes buches pâtisseries, réalisées et offertes par la Boulangerie MOINDROT, ont été servi aux enfants.

Le Père Noël va passer dimanche 19 décembre à 11h00 sur la place de l'Eglise mais il ne descendra pas du véhicule et il ne s'approchera pas des enfants.

V. EXPRESSION DES CONSEILLERS

Walter WHITE revient sur la numérotation de rue et demande à baptiser le nouveau parking. Une proposition a été déposée en Mairie : « le parking du Dr CLERGEAU ». Jean-Marie CHARENTON propose le Dr GOURAND. Madame le Maire et les conseillers s'accordent pour baptiser la placette « Placette Paul GOURAND », le parking « Parking Dr CLERGEAU » et la rue sans nom de l'école « Rue de l'école ».

Marc BOUWYN informe que 3 candélabres sont éteints route de Lorris et 2 clignotent dans la zone du Bussoy. Madame le Maire informe que le décalage d'allumage de l'éclairage public a été réglé ce jour et que l'ensemble du réseau a dû être contrôlé.

Mehdi GIÉ parle de l'éclairage de la route du bois des haies au croisement qui lui semble ne servir à rien. Marc BOUWYN signale que l'arrêt de bus chemin de la croix bleue est dans le noir complet. C'est gênant pour les enfants qui attendent et se trouvent dans l'obscurité en cette saison. Il faudrait demander à la région un éclairage à l'arrêt de bus.

Marc BOUWYN signale de belles ornières chemin de la croix bleue. Joël DAVID répond que ce sont les camions du chantier du pylône TDF

Mehdi GIE signale qu'une voiture blanche est stationnée route de St Hilaire et n'a pas bougé depuis plus de 6 mois. Elle représente un danger.

Michel GENDRAUD a été à la remise des prix du fleurissement 2021. Les examinateurs du comité départemental SHOL apprécient le mélange jardin et fleurs d'agrément.

La séance est levée à : 23h10